

Charte des partenariats

Notre priorité : nos valeurs, nos principes éducatifs

Notre Mouvement

Les Guides Catholiques de Belgique (GCB) sont un mouvement de jeunesse, reconnu comme organisation de jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre Mouvement est ouvert à tous dès l'âge de 5 ans, quelles que soient leurs identités culturelle, religieuse et ethnique.

Il compte aujourd'hui près de 24 000 membres dont 3 500 animateurs. Le guidisme vise l'éducation globale du jeune qui lui est confié. Tout en s'amusant, chacun apprend en fonction de son âge, de son rôle et progresse à son rythme.

Nos objectifs :

Basés sur les concepts de Robert et Olave Baden-Powell, les fondateurs du scoutisme et du guidisme et sur le principe d'une éducation non-formelle par l'action et la responsabilisation, les objectifs de notre association sont de construire des jeunes « CRACS » qui puissent grandir à travers les 3 objectifs de base qui sont :

INTÉGRITÉ. Vivre honnêtement sur la base de son système de valeurs, avec le respect de soi et l'estime de soi. Prendre des responsabilités pour son développement et dans les actions.

CITOYENNETÉ. Des membres actifs et éclairés de la communauté qui respectent les autres, apprécient la diversité et contribuent à faire une différence positive dans le monde.

SPIRITUALITÉ. Reconnaissance et développement de convictions personnelles.

Les partenariats privés

Tout partenariat doit contribuer au développement de notre Mouvement.

Nous ne sommes fermés à aucun type d'échanges, pour toutes les actions de notre association, pour autant qu'aucun d'entre eux ne soit incompatible ou nuise à notre objectif social et/ou à nos membres. Les types d'échanges établis avec les partenaires peuvent se réaliser de différentes manières (nature, apports fiduciaires etc.). Néanmoins notre Mouvement et ses membres refusent tout partenariat avec des organisations pouvant mettre en danger le Mouvement ou nos membres, leur image ou leur réputation.

Par conséquent, nous excluons tout partenariat avec des :

- partis politiques
- organisations dont les activités sont contraires à nos valeurs (ex : discriminantes, xénophobes ou illégales)
- entreprises actives dans le secteur de la vente d'armes, d'alcool, de tabac, de drogues et produits liés à ces pratiques
- entreprises qui contribuent à dégrader l'environnement
- Casinos et autres sociétés privées de jeux d'argent

Tout ceci dans la mesure des informations disponibles.



Charte des partenariats

Les conventions de partenariat effectuées au nom des GCB respecteront les recommandations suivantes :

- ✓ Nous gardons la maîtrise de notre image interne et externe et de nos projets pédagogiques. Nos membres ne participent pas à des publicités caricaturant ou abusant de l'image du guidisme. Aucune publicité ne sera autorisée sur notre uniforme officiel (foulard ou chemise). Nous n'acceptons pas que nos membres prennent part à des activités commerciales de nos partenaires.
- ✓ Nous ne nous engageons pas sur des contreparties dépassant notre objectif social.
- ✓ Nous conservons un droit de regard, de validation et de veto sur toute communication liée à l'objet des conventions conclues. La promotion de nos activités et projets par nos partenaires doit être accompagnée d'une description de notre démarche.
- ✓ Les échanges de visibilité ne doivent pas dépasser l'objet du partenariat. La valorisation du partenaire ne devra pas nuire à notre propre visibilité, que ce soit en termes d'emplacement ou de proportion.
- ✓ Nous n'acceptons pas de demande d'exclusivité (partenariats numéraires, en nature, en termes d'image) sur l'ensemble des activités du Mouvement. L'existence ou la survie d'aucun des champs d'action des Guides Catholiques de Belgique ne peut être entièrement dépendante du partenaire privé choisi. Au niveau local et régional, l'exclusivité peut être consentie sur un projet commun ponctuel et exceptionnel selon des modalités et une durée limitée dans le temps et l'espace.
- ✓ Une comptabilité claire et transparente sera tenue par les partenaires de la convention. Une évaluation de l'objet du partenariat sera transmise aux partenaires à la fin de la période fixée.

La présente charte donne un cadre d'action à notre Mouvement dans sa recherche de partenariats privés, sans pour autant être trop contraignant. Le Conseil d'Administration entend en effet responsabiliser chacun des membres de notre Association à ces bonnes pratiques.

En cas d'hésitation sur l'un ou l'autre partenariat envisagé, le Conseil d'Administration est disposé à donner un avis aux membres qui l'interpelleront.

